

## EAU DU SUD FRANCILIEN :

**UNE NOUVELLE ENTITÉ PUBLIQUE CRÉÉE  
POUR LA RÉAPPROPRIATION DES MOYENS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.**

Jeudi 9 février 2023, l'ensemble des délégués désignés par les intercommunalités fondatrices du syndicat mixte fermé de production et de transport en gros de l'eau potable se sont réunis à Evry-Courcouronnes pour procéder à l'installation de cette nouvelle entité publique : Eau du Sud Francilien.

Elle a pour objet la reprise en propriété publique des installations de production et de transport d'eau potable de l'ensemble du Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF), et ainsi la maîtrise publique de l'ensemble du service de l'eau potable à nos populations.

À l'unanimité, le Président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Michel Bisson, a été élu Président d'Eau du Sud Francilien.

- La production d'eau potable essentielle à l'alimentation d'un million quatre cent mille habitants du sud francilien est depuis plus de cinquante ans sous monopole du groupe Suez qui exploite en majeure partie et en propre les installations de production et de transport constituant le Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF - Suez). Cette propriété revendiquée par l'entreprise de biens vitaux pour nos habitants et usagers est totalement atypique dans le paysage français et ne peut perdurer. La situation et les pratiques abusives qui peuvent l'accompagner ont été pointées dans un jugement du Conseil de la concurrence en 2005.

Quatre intercommunalités du sud francilien, les communautés d'agglomération de Cœur d'Essonne, Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, Val d'Yerres Val de Seine et l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, avec le soutien du Conseil départemental de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, ont décidé solidairement, depuis 2 ans, d'engager des discussions avec le groupe Suez pour se réappropriier les ouvrages, faire baisser les tarifs, assurer une maîtrise entièrement publique de cette ressource essentielle à nos populations, qu'il faut absolument préserver dès aujourd'hui et pour l'avenir.

Cette démarche a franchi une étape majeure avec la création au 1er janvier 2023, par arrêtés conjoints des Préfets de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val de Marne, d'un nouveau syndicat mixte fermé compétent en matière de production et de transport de l'eau potable, suite au vote unanime de trois commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) : Eau du Sud Francilien. Cette nouvelle entité publique, autorité organisatrice du service public de production et de transport de l'eau potable, est désormais l'interlocutrice de Suez pour ses 4 intercommunalités fondatrices aussi bien dans le cadre des négociations en vue du rachat du RISF que dans la période transitoire précédant le transfert de propriété. La distribution « finale » de l'eau potable aux habitants et usagers reste quant à elle du ressort de chacune des intercommunalités dans leur territoire respectif.

Les tarifications pratiquées pour l'achat d'eau potable en gros, qui pèsent in fine sur le budget de tous les habitants et usagers du service, doivent pouvoir être expliquées en toute transparence et justement définies. Au-delà des aspects financiers, il est bien évidemment question de faire prévaloir l'intérêt général dans la gestion de nos ressources en eau, dans un contexte de raréfaction de plus en plus marquée. Les politiques en matière d'eau constituent un facteur déterminant de la transition sociale et écologique, contribuant à relever les défis du réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité.

*« Nous sommes déterminés et userons de toutes les prérogatives de la puissance publique pour aboutir à la maîtrise publique totale de l'approvisionnement en eau de nos territoires »*

soulignent Michel Bisson, Eric Braive, François Durovray et Michel Leprêtre, présidents des quatre intercommunalités fondatrices, respectivement des communautés d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, Cœur d'Essonne, du Val d'Yerres Val de Seine et de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

**Il s'agit d'une conviction profonde qui a conduit les élus de nos territoires, de manière unanime, au-delà des clivages politiques, à s'engager dans cette démarche. Avec la création du syndicat, une nouvelle page de l'organisation de l'alimentation en eau en Île-de-France s'écrit : Eau du Sud Francilien y prendra toute sa part.**

#### Contact presse :

Adrien Derain, chef de cabinet de Grand Paris Sud  
(06.10.38.10.17 - a.derain@grandparissud.fr)